



Contrats de territoire : 60 M € pour soutenir l'investissement des collectivités

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental des Côtes d'Armor mène une politique active d'appui au développement des territoires. Depuis 2010, cette politique est mise en œuvre dans le cadre des Contrats de territoire. La nouvelle majorité du Département a fait le choix de relancer ces Contrats de territoire pour la période 2016-2020 et a décidé d'allouer la somme de 60 M € pour permettre de soutenir l'investissement des communes et des communautés des communes. Avec deux mots d'ordre : simplicité et rapidité.

>>> A l'invitation de Thibaut Guignard, premier vice-président du Conseil départemental des Côtes d'Armor en charge des Contrats de territoire, et de Loïc Roscouët, conseiller départemental du canton de Mûr-de-Bretagne et élu référent pour le territoire, l'ensemble des maires et des présidents de communautés de communes du périmètre d'action de la Maison du Département de Loudéac sont réunis, ce jeudi 18 juin, pour une présentation des orientations fixées par la nouvelle majorité concernant les Contrats de territoire.

LES CONTRATS DE TERRITOIRE 2010-2015

> Les Contrats départementaux de territoire ont mis fin à la politique de "guichet", qui consistait pour les communes à solliciter des subventions du Département sans réelle réflexion sur la cohérence des projets à l'échelle du territoire intercommunal.

> Pour la période 2010-2015 (six ans), 41 Contrats de territoire élaborés sur la base des périmètres intercommunaux ont été signés et ont été dotés d'une enveloppe de 50 M €.

- Ces Contrats de territoire constituent un dispositif efficace d'appui aux investissements locaux dans une logique de simplicité, de proximité et de confiance.
- Ils ont donné aux communautés de communes un rôle majeur dans l'animation de la solidarité territoriale du Département.

- Ils ont permis une meilleure maîtrise budgétaire pour le Conseil départemental et une meilleure lisibilité et sécurisation des financements pour les maîtres d'ouvrages locaux.
- Par son caractère contractuel et déconcentré auprès des Maisons du Département, cette politique a participé à la rénovation de l'action départementale.

> Un premier bilan

- Cette politique a permis de financer 1307 projets, soit une moyenne de 35 projets par contrat.
- Les communes ont été les principales bénéficiaires de ces contrats. Plus de 80 % des territoires ont affecté plus de la moitié de leur enveloppe aux projets communaux.
- Le taux moyen de subvention départementale des 1 307 opérations a été de 17 %.
- Le total des travaux liés aux opérations des contrats représente 358 M €, soit un impact économique important du dispositif, bénéficiant principalement au secteur du BTP.
- Les travaux retenus par les territoires concernent principalement 4 thématiques : écoles (14 %), routes (14 %), sport/jeunesse (12 %) et développement économique (12 %). Ces quatre thématiques représentent à elles seules 60 % du total de l'enveloppe globale de 50M€.

> Pour le territoire de la Maison du Département de Loudéac, qui regroupe la Cideral, la communauté de communes du Mené, la communauté de communes Hardouinai-Mené et deux communes de Pontivy communauté, **170 projets ont été financés dans le cadre de ces Contrats de territoire, pour un montant total de subventions départementales de 5483 676 €.**

> Les projets phare réalisés dans le cadre des Contrats de territoire sont les suivants :

- Communauté de communes Hardouinai-Mené :

- **Construction d'un pôle médico-social** (inauguration le 27 juin prochain)
Subvention attendue du Département : 182 698 € (acompte de 91 349 € versé fin 2014).
- **Création d'un parc d'activités au sein de la nouvelle ZAC de Merdrignac**
Subvention attendue du Département : 200 000 € (acompte de 100 000 € versé début 2015).

- Communauté de communes du Mené :

- **Construction d'une pépinière d'entreprises au Gouray**
Subvention d'un montant de 57 217 € versée en 2010.
- **Création d'un relais de services publics à Collinée** (équipement en cours de réalisation)
Subvention attendue du Département : 84 027 €.

- Cideral :

- **Construction du Palais des sports de Loudéac** (équipement inauguré en 2014)
Subvention d'un montant de 187 836 € versée.
- **Chaufferie bois à Loudéac**
Subvention attendue du Département : 245 014 € (acompte de 122 507 € versé fin 2014).

LES CONTRATS DE TERRITOIRE 2^e GENERATION 2016-2020

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor a décidé de reconduire les Contrats de territoire en les améliorant pour en faire un véritable outil de développement à l'usage du bloc local (communauté de communes et communes).

> Principales caractéristiques de cette deuxième génération de contrats :

- Durée de 5 ans au lieu de 6 ans (2016-2020), avec une enveloppe financière de 60 M €.
- Renforcement de la gouvernance locale du dispositif, permettant de mieux associer les communes et permettant une présence plus forte des élus départementaux dans les échanges, la négociation et le suivi des contrats. Pour le périmètre d'action de la MdD de Loudéac, **Loïc Roscouët sera l' élu référent pour ces Contrats de territoire.**
- Une phase préalable obligatoire, organisée pour chaque communauté de communes, mettra en évidence dans un diagnostic simplifié les forces et faiblesses du territoire, les priorités et les enjeux, ainsi qu'un projet de développement, partagé entre les communautés de communes, les communes et le Département.

> Les règles financières ont été précisées :

- 50 % minimum de l'enveloppe financière devra financer des projets structurants (d'intérêt intercommunal).
- Autofinancement du maître d'ouvrage fixé à hauteur de 30 % (40 % auparavant).
- Montants minimum de subventions selon les catégories de collectivités : 5 000 € pour une commune de moins de 2 000 habitants, 10 000 € pour une commune de plus de 2 000 habitants, 20 000 € pour une communauté de communes.

> Les contreparties locales aux priorités départementales concerneront trois volets :

- Solidarités : engagement des territoires à abonder le Fonds solidarité logement (FSL) sur une base de 0,50 € par habitant.
- Économique : engagement des territoires à favoriser les circuits courts d'approvisionnement, notamment dans le cadre de la restauration scolaire.
- Numérique : engagement des communautés de communes et des communes de plus de 3 500 habitants à contribuer à l'Open Data des Côtes d'Armor.

> Le calendrier

Afin que la prochaine contractualisation puisse démarrer en janvier 2016, le calendrier suivant a été fixé :

- Jusqu'en septembre 2015 : démarche de diagnostic de territoire.
- Septembre et octobre 2015 : élaboration du projet partagé de développement et élaboration des Contrats départementaux de territoire.

- Janvier 2016 : session spécifique du Département pour la validation des contrats.
- De janvier 2016 à décembre 2018 : première période du contrat.
- 2018 : revoyure du contrat.
- De janvier 2019 à décembre 2020 : deuxième période du contrat.



Contact presse

Nolwenn Tirel

Tél. 02 96 62 62 19 | 06 33 50 44 31

Courriel. nolwenn.tirel@cotesdarmor.fr

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur cotesdarmor.fr | Espace presse